



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet de la Préfète
Direction des sécurités**

Bureau de la planification opérationnelle
Mél : pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le **23 DEC. 2020**

Madame la Préfète du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet: Campagne annuelle de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Selon les données déclarées à l'ARS Grand Est, notre région figure parmi les plus touchées par ce fléau avec, pendant l'hiver 2019/2020, 89 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone (dont 32 pour le Bas-Rhin), 300 personnes exposées dont 2 décédées.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique (environ 85% des intoxications ont lieu à domicile), elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

Le maire est chargé de veiller au bon entretien et au bon fonctionnement des installations dans les établissements dont il assure la gestion. Il est également un acteur de la prévention et peut participer à la diffusion de messages à ses administrés. Dans ce cadre, je vous invite à utiliser plusieurs outils et supports d'informations qui sont mis à la disposition des collectivités pour relayer les messages de prévention auprès de leurs administrés.

Copie à : Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissements

Cette campagne de prévention est téléchargeable sur le site de l'Agence régionale de Santé de la région Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.ars.sante.fr/collectivites-soyez-acteurs-de-la-prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette campagne de sensibilisation et de prévention, qui menée année après année, ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur des sécurités,

Jean-Christophe SCHNEIDER